

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de VARETZ

L'an **deux mil vingt quatre, le vingt six novembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **VARETZ**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la **la mairie, salle du Conseil Municipal**, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Béatrice LONDEIX**, Maire.

Étaient présents : Mme Béatrice LONDEIX, M. Laurent VIOZELANGE, M. Clément TALLERIE, Mme Marie-Christine COURSIERE, M. Frédéric BARBIER, Mme Mylène JAYLES, M. Anthony CARROLA, Mme Sabine TERNAT, M. François BERNIER, M. Christian ESCURE, Mme Cylvy NEPLE, M. Jean-Philippe TAURISSON, Mme Marie-Aimée DESAILLE, M. Dominique VENOT.

Étaient absents excusés : Mme Aurélie VERLHAC, Mme Khadija CHIBOU, Mme Patricia PATIENT, M. Joël AYMARD.

Étaient absents non excusés : Mme Catherine GOULMY.

Procurations : Mme Aurélie VERLHAC en faveur de Mme Mylène JAYLES, Mme Khadija CHIBOU en faveur de M. Dominique VENOT, Mme Patricia PATIENT en faveur de Mme Sabine TERNAT, M. Joël AYMARD en faveur de Mme Béatrice LONDEIX.

Secrétaire : VIOZELANGE Laurent.

### Ordre du jour :

- 01 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 02 - Adoption du procès-verbal du 24 octobre 2024
- 03 - Relevé des décisions du Maire
- 04 - Rénovation de l'Espace Colette : attribution des marchés aux entreprises et déclaration d'infructuosité pour le lot n° 2
- 05 - Subvention exceptionnelle au CCAS en prévision du règlement des colis de fin d'année
- 06 - Décision modificative n° 3 : virements de crédits pour subvention exceptionnelle au CCAS
- 07 - Décision modificative n° 4 : section d'investissement : virements de crédits
- 08 - Protection sociale complémentaire des agents : participation de la collectivité
- 09 - Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique (22 H hebdomadaires) et d'un poste d'agent d'animation (4 H hebdomadaires)
- 10 - SIRTOM : convention d'implantation et d'usage de conteneurs enterrés (déchets bio et papier)
- 11 - Local commercial de la Gare : location à l'association "Graine de p'tit loup"
- 12 - Questions diverses

---

### **INFORMATION : Désignation d'un secrétaire de séance**

Monseigneur VIOZELANGE Laurent est désigné secrétaire de séance.

---

### **INFORMATION : Adoption du procès-verbal du 24 octobre 2024**

Le procès-verbal du 24 octobre est adopté à l'unanimité des membres présents.

---

### **INFORMATION : Relevé des décisions du Maire**

Madame le Maire donne lecture des décisions du Maire prises depuis le 24 octobre :

- MA-DEC-2024-014 : achat d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire ;
  - MA-DEC-2024-015 : programme de voirie 2024 : avenant n° 1 au marché ;
  - MA-DEC-2024-016 : reconduction des contrats Odyssée 2025 à 2027 ;
  - MA-DEC-2024-017 : rénovation énergétique de l'Espace Colette : contrat de maîtrise d'œuvre ;
-

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-074 : Rénovation de l'Espace Colette : attribution des marchés aux entreprises et déclaration d'infructuosité pour le lot n° 2**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 19 octobre 2023, le Conseil Municipal avait procédé à un réajustement financier du projet de rénovation énergétique de l'Espace Colette et l'avait autorisé à lancer l'appel d'offres relatif à ce projet. Des problèmes techniques ayant été décelés, le Bureau d'Etudes LAI a été dans l'obligation de redéfinir la technique à mettre en œuvre afin d'obtenir une isolation efficace du plancher posé initialement sur un vide sanitaire. Cette nouvelle étude a retardé le lancement de l'appel d'offre.

L'appel d'offres a été publié le 08 octobre 2024 sur la plate-forme « Achats publics.com » ; il est paru dans le quotidien « La Montagne » le 10 octobre 2024. La procédure lancée est une procédure adaptée fractionnée en 6 lots attribuables séparément :

- Lot n° 1 : Démolition, gros-oeuvre ; PSE : mise en œuvre portique pour rideau de scène ;
- Lot n° 2 : Menuiseries extérieures, serrurerie ;
- Lot n° 3 : Plâtrerie, isolation, peintures, menuiseries intérieures ; PSE : rideau de scène.
- Lot n° 4 : revêtements de sols, faïences ;
- Lot n° 5 : électricité courants forts et faibles ;
- Lot n° 6 : plomberie chauffage ventilation.

La commission d'appel d'offres, dans sa réunion du 07 novembre 2024 a procédé à l'analyse et au classement des offres reçues en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation à savoir : le prix des prestations (40 % de la note) et la valeur technique (60 % de la note). Le lot n° 2 n'a pas reçu d'offre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

**- d'attribuer les marchés concernant la rénovation énergétique de l'Espace Colette, pour les lots n° 1, 3, 4, 5 et 6 aux entreprises suivantes :**

Lot	Définition du lot	Entreprises	Montant HT
1	Démolition gros-œuvre <i>PSE : portique pour rideau de scène</i>	LESTRADE SAS	75 900,00 € <i>PSE : non retenue</i>
3	Plâtrerie isolation peintures menuiseries intérieures <i>PSE (rideau de scène)</i>	SAS DESCAT	99 237,39 € <i>PSE : non retenue</i>
4	Revêtements de sols faïences	Ets MIZZARO SAS	22 702,13 €
5	Electricité courants forts et faibles	Entreprise ALLEZ	62 705,55 €
6	Plomberie chauffage ventilation	Entreprise LEMAIRE	71 269,62 €
	<b>TOTAL</b>		<b>331 814,69 €</b>

**- d'autoriser Madame le Maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises ci-dessus mentionnées ;**

**- de déclarer le lot n° 2 infructueux suite à l'absence d'offres ;**

**- d'autoriser Madame le Maire à relancer une procédure de consultation sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique, pour le lot n°2 ;**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Résultat du vote : POUR : 18 Contre : / Abstentions : /**

**- APPROUVE les dispositions ci-dessus énumérées.**

18 VOTANTS  
18 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

Mme COURSIERE rappelle la nécessité de prévoir la mise en place d'un rideau de scène ainsi qu'un éclairage. Madame le Maire l'informe que tout sera prévu pour une installation future du rideau (plots d'ancrage dans le sol).

En ce qui concerne l'éclairage, Monsieur ESCURE précise qu'il faudra prévoir une puissance suffisante.